

# L'ESSENTIEL

## CONTRAT DE CAPITALISATION

### VERSION ABSOLUE CAPI 2

**Version Absolue Capi 2,**  
le contrat de capitalisation de référence intégrant  
tout le savoir-faire de Spirica :  
multi modes de gestion,  
multi classes d'actifs, ultra modulable

Version Absolue Capi 2 est un contrat de capitalisation individuel accessible aux personnes morales éligibles à l'impôt sur les sociétés qui permet de répondre tout au long de la vie à des besoins variés, essentiels et évolutifs, en fonction de vos objectifs et de votre situation : se sécuriser face aux risques de la vie, financer ses projets ou encore constituer puis transmettre son patrimoine.

### ACCÈS À UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE, INNOVANTE ET ÉVOLUTIVE



- **La Gestion Pilotée** : 8 profils disponibles et cumulables entre eux :
  - Un robot allocataire : Active Asset Allocation
  - Des Assest «Signature» : TAILOR AM et Amplegest
  - Une offre 100% ISR : DNCA Finance
- **La Gestion Libre** :
  - le Fonds Euro Nouvelle Génération,
  - le Support Croissance Allocation Long Terme,
  - plus de 1 000 supports représentatifs de l'ensemble des classes d'actifs (immobilier, Private Equity, ETF, titres vifs, EMTN...), l'accès à une gamme de plus de 45 supports Développement Durable.

L'univers d'investissement de Version Absolue Capi 2 contient des supports labellisés ISR, Finansol et Greenfin et est donc conforme à la Loi Pacte.

Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

### ZOOM SUR LES OPTIONS



#### Zoom sur les options de gestion financière (en gestion libre)

- Option Rééquilibrage Automatique,
- Option Investissement Progressif (également disponible en gestion pilotée),
- Option Sécurisation des plus-values,
- Option Limitation des moins-values relatives,
- Option Horizon 6.

Année	Performances du support Fonds Euro Nouvelle Génération
2023	2,83 %*
2022	2,00 %*
2021	1,35 %*

Les performances affichées sont exprimées nettes de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

\*Le Fonds Euro Nouvelle Génération possède une garantie en capital de 97,70%, déduction faite des frais de gestion de 2,30% maximum.

### DES SEUILS DE VERSEMENTS\* ACCESSIBLES



	Type d'opérations	Montant minimum d'investissement
<b>En gestion libre</b>	Versement initial	1 000 € (150 € / support)
	Versement libre complémentaire	750 € (150 € / support)
	Versements libres programmés	150 € mensuel ou trimestriel (50 € / support)
	Arbitrage ponctuel	150 € (50 € / support)
<b>En gestion pilotée</b>	Versement initial	1 000 € / profil
	Versement libre complémentaire	750 € / profil
	Versements libres programmés	150 € / profil / mois ou trimestre
	Arbitrage ponctuel	750 € / profil

\*Chaque versement doit respecter la grille en vigueur.



### DU CONTRAT DE CAPITALISATION

Le contrat de capitalisation : un outil performant permettant d'optimiser la trésorerie des sociétés

- Une alternative intéressante comparée aux rendements court terme qui sont au plus bas.
- Une enveloppe fiscale attractive.
- Un instrument de garantie, nantissement pour un prêt bancaire.
- Un large choix d'unités de compte : plus de 900 UC dont des EMTN, des SCPI, OPCI et FCPR permettant de doper la performance de la trésorerie.

## LES FRAIS DU CONTRAT



Frais sur versements	Gestion Libre et Gestion Pilotée	3,50 %
Frais de gestion annuels maximum	Unités de compte	1,00 %
	Fonds Euro Nouvelle Génération	2,30 %
	Croissance Allocation Long Terme	1,00 % et 10 % de performance si celle-ci est positive
	Gestion Pilotée	0,50 %
Frais d'arbitrage maximum par opération	Gestion Libre et Gestion Pilotée	0,80 % avec un minimum de 50 €

**BON À SAVOIR :** L'accès aux Espaces Libertés vous permet de définir une tarification sur-mesure du contrat de votre client.

## ZOOM SUR LES ARBITRAGES



- Possibles à tout moment après la fin du délai de renonciation,
- Enregistrés le jour de leur réception, date de valeur J+1,

Montant minimum des sommes transférées	150 € minimum ou la totalité du support arbitré
Solde par support après arbitrage	50 € minimum

- Réalisables par vos soins ou par le client (option à votre demande).



### LES + DES SERVICES EN LIGNE POUR VOTRE CLIENT

- Pour réaliser des arbitrages 24h/24 7j/7 (cette option nécessite la signature de l'avenant transaction, uniquement pour les personnes physiques),
- Pour consulter l'épargne disponible 24h/24 7j/7,
- Pour effectuer des rachats partiels ponctuels, programmés ou instantanés,
- Pour consulter tous les documents de gestion du contrat.

Ces services sont mis à disposition gratuitement.



### LES + DES SERVICES EN LIGNE A VOTRE DISPOSITION SUR VOTRE EXTRANET

Plusieurs parcours en ligne avec signature électronique :

- Souscription en ligne
- Versements en ligne
- Arbitrages en ligne
- Rachats en ligne.

## ZOOM SUR LA DISPONIBILITÉ



### RACHAT PARTIEL PONCTUEL :

Possible à tout moment, dès la fin de la période de renonciation

Montant minimum par rachat	1 000 €
Solde minimum du contrat après rachat	1 000 €
Solde minimum sur un support après rachat	150 €

### RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS :

Possibles à tout moment, uniquement en gestion libre, dès la fin de la période de renonciation, à condition de ne pas avoir opté pour les versements libres programmés, et de ne pas avoir d'avance en cours.

Montant minimum sur le contrat pour mise en place	15 000 €
Montant minimum par rachat	150 €
Périodicité	min 150 € / mois min 450 € / trimestre min 900 € / semestre min 1 800 € / an

**RACHAT TOTAL :** possible à tout moment.

**AVANCES :** possibles dès que le contrat a 6 mois, pour un montant minimum de 2 000 €. Se reporter au règlement général des avances en vigueur.

Document achevé de rédiger en mars 2024. A l'usage exclusif du courtier et/ou CGPI auquel il a été remis.

Documentation non contractuelle. Ce document a été réalisé dans un but d'information uniquement et ne constitue pas une offre ou une sollicitation en vue de la souscription à ce produit ; l'investisseur étant seul juge de l'opportunité des opérations qu'il pourra être amené à conclure.

Version Absolue CAPI 2 est un contrat de capitalisation souscrit auprès de Spirica.

UAF LIFE Patrimoine, SA au capital de 1 301 200 € - 433 912 516 RCS LYON - 27 rue Maurice Flandin - BP 3063 - 69395 LYON Cedex 03 - www.uaflife-patrimoine.fr  
Enregistrée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n° 07 003 268 en qualité de Courtier d'assurance - filiale de Spirica - et de Conseiller en Investissements Financiers membre de la CNCIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02 - Une société du Groupe Crédit Agricole Assurances

Spirica, S.A. au capital de 231 044 641,08 euros, entreprise régie par le Code des Assurances, n° 487 739 963 RCS Paris, 16-18, boulevard de Vauguirard 75015 Paris.